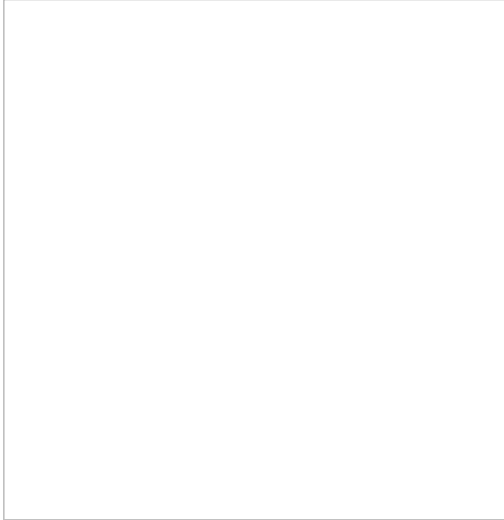


## [Une nouvelle offre commerciale en centre-ville](#)

Un appel à projets est lancé pour trouver un repreneur au local commercial de l'ex-Otarie Gourmande. D'ici le printemps 2021, une nouvelle activité devrait s'y implanter. En attendant, voici comment candidater...



Par suite de la mise en liquidation judiciaire en juillet 2019, par le Tribunal de Commerce de Bobigny, de la confiserie « l'Otarie Gourmande », Sevran recherche activement un repreneur au local du 16 place Gaston-Bussièrre dont elle est propriétaire.

Par délibération en Conseil Municipal du 19 décembre 2019, la Ville de Sevran a présenté une offre de reprise du bail commercial avec pour objectif de procéder rapidement à une recommercialisation de ce local et ceci dans le cadre de son action de revitalisation de son commerce de proximité.

A cette fin un appel à projets est lancé à partir du 27 octobre pour une durée de deux mois par le Service Economique de la Ville.

### **Quel cahier des charges ?**

[Un cahier des charges](#) fixe les conditions de rétrocession du bail afin de garantir le respect de la diversité commerciale et artisanale dans le centre-ville.

**Les dossiers seront à déposer directement auprès du [Service Economique de la Ville](#)\* ou via une adresse mail : [developpement-economique@ville-sevran \[dot\] fr](mailto:developpement-economique@ville-sevran.fr)**

Dans les grandes lignes, le dossier technique de candidature devra comporter une lettre de motivation, un projet détaillé d'activité commerciale ou professionnelle comportant les visuels des aménagements extérieurs et intérieurs du local, une note détaillée sur les travaux nécessaires, le plan de financement du projet.

### **Quel type de local ?**

Le local du 16 place Gaston-Bussièrre d'une superficie totale de 70 m<sup>2</sup> comprend 30 m<sup>2</sup> de surface commerciale et une remise au 1<sup>er</sup> étage. Le repreneur prendra les lieux dans l'état dans lequel ils se trouvent lors de la rétrocession du bail.

Le loyer fixé à 1 250 € mensuel hors charges, ne prend pas en compte le coût de l'élimination des déchets qui restera à la charge du repreneur.

### **Quelle future offre commerciale ?**

L'objectif de l'appel à projets est d'apporter une diversification de l'offre commerciale au sein du quartier.

Le repreneur devra exercer dans le local une activité participant à l'animation du centre-ville avec impérativement une notion de service de proximité pour les habitants.

Par ailleurs, afin de garantir la diversité de l'offre commerciale déjà présente en centre-ville, la Ville privilégiera les offres nouvelles pour rompre avec les offres commerciales existantes.

A ce titre les activités commerciales suivantes sont exemptées : les taxiphones et cybercafés, les débits de boissons, les commerces de restauration rapide, les bazars, les épiceries, de même seront exclus les commerces surreprésentés en centre-ville.

## **Le début d'un nouveau centre-ville ?**

A deux pas de cet emplacement, de nombreux projets urbains vont voir le jour qui permettront à Sevrans de redynamiser son centre-ville.

A commencer en 2021-2022, par l'installation de la Police Municipale et d'un projet immobilier majeur, situé entre les rues Auguste-Crétier et Gabriel-Péri, qui offrira 200 m<sup>2</sup> de nouveaux commerces et deux nouvelles résidences avec parking en sous-sol.

A l'horizon 2024-2025, l'arrivée de la ligne 16 du métro du Grand Paris avec ses deux nouvelles gares, et l'émergence du projet « Terre d'eau et de Culture » assureront à Sevrans le statut d'une ville tournée vers le futur, attractive et de destination.

**\*Direction du Service Économique, 1 rue Henri Becquerel, 93270 Sevrans**

**Tél. : 01 41 52 17 75 / Portable : 07 63 95 57 54**

**Email :** developpement-economique@ville-sevrans.fr

À télécharger : le cahier des charges

[cahier\\_des\\_charges.pdf](#) (.pdf - 80.79 Ko)

Publié le 27 octobre 2020